

TRANSCRIPTION/TRANSCRIPTION

BRIEFING/SÉANCE D'INFORMATION

Transcription préparée par Media Q Inc. exclusivement pour l'Agence de la santé publique du Canada

DATE / DATE : Le 25 mars 2020, 16 h 30 HE

LOCATION/ENDROIT : Téléconférence

PRINCIPALS/PRINCIPAUX : Rhonda Crock, directrice générale, Centre des opérations du portefeuille de la santé

SUBJECT/SUJET : L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) organise chaque jour une séance d'information technique sur la COVID-19 pour les parlementaires.

Modérateur : Bonjour et bienvenue à la séance d'information technique aux Parlementaires sur la réponse du gouvernement à propos de la Covid-19. Les ministères et organismes suivants se joignent à nous aujourd'hui : Emploi et Développement social Canada; Services Canada; Affaires mondiales Canada; Agence des services frontaliers du Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada; Agence du revenu du Canada; le ministère des Finances du Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; Services aux Autochtones Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Sécurité publique Canada; Services publics et Approvisionnement Canada.

Veillez noter que vous pouvez poser une question à la fois. Nous vous demandons de limiter la question à environ 60 secondes, car il y a de nombreux appelants sur la ligne qui souhaitent avoir la possibilité de poser leurs questions.

Veillez s'il vous plaît vous identifier et nous informer de la circonscription que vous représentez. J'aimerais maintenant céder la parole à Mme Rhonda Crock, directrice générale de l'Agence de la santé publique du Canada pour le Centre des opérations du portefeuille de la santé. À vous la parole, Madame Crock.

Rhonda Crock : Merci, Louise, et merci, tout le monde, d'être ici aujourd'hui. Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour répondre aux questions des parlementaires et des sénateurs concernant la Covid-19. Je veux également remercier les ministères partenaires d'être en ligne aujourd'hui. Nous commencerons l'appel par une brève mise à jour, en anglais et en français, de l'épidémiologie actuelle de l'infection au Canada et dans le monde, puis nous passerons aux questions.

À l'échelle mondiale, il y a plus de 420 000 cas dans plus de 190 pays. Il y a eu jusqu'à maintenant 19 374 décès et plus de 113 000 personnes sont guéries. Au Canada, nous avons actuellement 3 197 cas et 27 décès. Ce matin, le Québec a rapporté 1 013 cas. L'augmentation du nombre de cas au Québec est largement attribuable à leur nouvelle méthodologie de dépistage.

Plus de 142 154 personnes ont subi un test de dépistage de Covid-19 au Canada. Il y a environ 10 000 personnes qui sont testées par jour ici au Canada. Il y a un mélange égal de cas de Covid-19 liés aux voyages et de transmission communautaire au pays.

Merci.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. À titre d'information, la Dre Anne-Marie (inaudible), également de l'Agence de la santé publique du Canada, se joint à moi aujourd'hui pour répondre aux questions. Modérateur Patrick, nous allons prendre la première question, s'il vous plaît.

Opérateur : Merci. Si vous avez une question, appuyez sur les touches *1 de votre téléphone. La première question est de Mary Jane McCallum. Allez-y, je vous prie.

Sénatrice McCallum : Je vous remercie. Je voulais examiner — je reviens sur un problème qui a été relevé par la sénatrice Simons lors d'une précédente téléconférence. Elle est liée aux déplacements continus des travailleurs dans les camps de travail de différents sites d'extraction de ressources au Canada.

Je voulais exprimer mon inquiétude dans l'espoir de combler la lacune qui n'a pas encore été abordée de manière adéquate et par laquelle la transmission de l'infection est une possibilité très réelle.

Dans une tentative d'aplatir davantage la courbe, nous devons aborder le sujet du transport des travailleurs et de leurs considérations en matière de distanciation sociale. Les travailleurs sont encore transportés vers les camps et traversent le Canada pour s'y rendre. Bon nombre de ces camps sont situés près de collectivités autochtones qui représentent une population très vulnérable.

Dans une correspondance que j'ai reçue hier, on m'a dit que le camp du site C en Colombie-Britannique est toujours en activité et c'est un sujet qui fait l'objet de nombreux débats en ce moment. Quelque peu sous la contrainte, il semble que BC Hydro réduise maintenant quelque peu le travail et le nombre de travailleurs séjournant au camp; cependant, on rapporte que 16 travailleurs du site C présentant des symptômes de type grippal sont en chambre d'isolement au camp. D'après les reportages des médias, il est très difficile de savoir si ces personnes ont été testées.

Il y a bien sûr une inquiétude au niveau local quant à la probabilité d'une éclosion dans le camp, surtout avec les travailleurs qui arrivent par avion. Le domaine pétrolier et gazier semble fonctionner à peu près normalement. Ma question est de savoir comment vos ministères vont travailler pour réduire ou fermer ces camps de travail qui sont des modes de transmission ayant un véritable potentiel de répercussion sur les

communautés partout au Canada.

De même, pouvez-vous nous dire pourquoi le gouvernement fédéral est resté inactif en ce qui concerne la limitation ou l'atténuation de la propagation des maladies chez ces travailleurs, alors qu'il est intervenu dans d'autres formes de transport aérien, notamment le transport commercial? Merci.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question et pour avoir fait part de vos préoccupations. J'apprécie vraiment. Je ne sais pas grand-chose de ce qui se passe dans les différents camps de travail au sein des différentes compétences.

Au niveau fédéral, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux pour nous assurer d'élaborer des directives reposant sur des données probantes afin de créer les situations qui réduiront au minimum la probabilité de propagation de l'infection.

Nous espérons que les directives seront utilisées dans tout le pays dans les différents milieux où il existe un risque de propagation. Les camps de travail sont certainement l'une de ces situations où les gens sont logés à proximité les uns des autres.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en étroite collaboration et se réunissent à plusieurs reprises chaque semaine pour s'assurer de discuter des dernières données relatives à la Covid-19 et à sa transmission et de mettre régulièrement à jour nos lignes directrices fondées sur les données probantes en fonction de ces nouveaux renseignements.

Toujours en ce qui concerne la situation particulière des camps que vous mentionnez, je suis désolé de ne pas en connaître les détails, mais le gouvernement fédéral met en place les directives nécessaires pour informer les employeurs, les entreprises, les provinces et territoires et le secteur de la santé à propos des meilleurs moyens d'éviter la transmission du virus dans les milieux étroits et dans tous les milieux en fait.

Je m'excuse de ne pas connaître ces camps en particulier, mais du point de vue fédéral, nous fournissons les directives qui permettraient aux gens d'appliquer les principes généraux de contrôle des infections à leur propre milieu. Nous espérons que cela sera également appliqué dans ces camps de travail. Merci beaucoup pour cette question. Patrick, pouvons-nous passer à la prochaine question, s'il vous plaît?

Opérateur : La prochaine question est de Rachael Harder. Allez-y, je vous prie.

Rachael Harder : Ma question porte sur les fournisseurs de services funéraires ou les services funéraires. Pour l'instant, ils ne sont pas considérés comme des services essentiels. C'est un problème, car bien sûr, la mort fait naturellement partie du cycle de vie.

Le fait qu'ils aient accès aux mesures de précaution nécessaires et qu'ils puissent garder leurs portes ouvertes et leurs employés en activité, toutes ces préoccupations ont été exprimées par un certain nombre de services funéraires de ma circonscription. Je me demande si un commentaire peut être fait à ce sujet.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Je peux dire que les provinces et les territoires examinent certainement de très près la définition des travailleurs essentiels dans leur compétence et, de même, le gouvernement fédéral travaille avec ses partenaires pour examiner ces listes également. Je voudrais demander à mon collègue de la Sécurité publique, Jean-François Duprez, s'il a un commentaire à faire à ce sujet. Je pense qu'il pourrait y avoir un groupe de travail qui se pencherait sur cette question.

Jean-François Duprez : Merci Rhonda. Le gouvernement du Canada dispose d'une stratégie pour les infrastructures essentielles dans lesquelles des secteurs clés ont été déterminés. Nous devons être clairs sur le fait que le gouvernement du Canada ne délivre pas de certificats pour les services essentiels. Toutefois, nous avons identifié, dans le contexte de la Covid-19, un certain nombre de domaines jugés essentiels en cas de restrictions de la liberté de circulation.

Ces domaines sont l'approvisionnement et la distribution des denrées alimentaires, l'énergie, l'eau et les eaux usées, les infrastructures numériques et de communication et les transports. Ce sont des domaines dans lesquels nous voulons nous assurer que les services seront maintenus. Comme vous l'avez mentionné Rhonda, les autorités provinciales ont la possibilité de déterminer quels services et quels travailleurs sont jugés essentiels dans leur compétence.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Merci pour votre question. Patrick, pouvons-nous passer à la prochaine question, s'il vous plaît?

Opérateur : La prochaine question est de Dave Epp. Allez-y, je vous prie.

Dave Epp : Merci beaucoup. Quelqu'un sait-il si Santé Canada a mis en place les protocoles de mise en quarantaine pour l'isolement des travailleurs temporaires étrangers invités? Il est évident que la question est cruciale dans de nombreuses circonscriptions pour notre sécurité alimentaire et qu'il est également vital que le protocole soit approprié pour assurer la sécurité des Canadiens. Je sais que de nombreux secteurs de l'industrie, des services de santé locaux attendent ce cadre, qui a été annoncé sous peu la dernière fois que j'ai posé la question.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Je peux dire que le gouvernement du Canada prend très au sérieux la question des travailleurs étrangers temporaires, de leur bien-être et du bien-être de tous les Canadiens. Je sais que cette

question continue d'être examinée et que des directives seront données prochainement. À ce moment-ci, je ne peux pas en dire beaucoup plus sur ce sujet. Prochaine question s'il vous plaît.

Opérateur : La prochaine question est de Cathy McLeod. Allez-y, je vous prie.

Cathy McLeod : Merci. Je sais qu'avec l'annonce aujourd'hui sur les prestations d'urgence, on recommande à tout le monde d'avoir accès à Mon dossier à l'ARC. Avant, c'était un processus assez compliqué. Je me demande simplement si nous pouvons avoir une mise à jour rapide en ce qui concerne la création d'un compte Mon dossier de l'ARC ou si vous pouvez envoyer des renseignements à ce sujet.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Je vais transférer cette question à mes collègues de l'ARC en ligne. Jess ou Frank, avez-vous une réponse?

Frank, de l'ARC : Allô, c'est Frank. Je serai heureux de répondre à cette question. Je tiens à préciser que pour commencer, il y aura deux façons de demander cette prestation à l'ARC. L'un se fait par le portail Mon compte et l'autre par un répertoire des données intégrées (RDI) automatisé. Ces deux façons seront très simples à utiliser.

Sachez également que vous pouvez accéder à Mon dossier de l'ARC en passant par Mon dossier Service Canada. Dans la mesure où une personne possède l'un des deux portails, elle peut présenter sa demande de cette manière. L'autre façon, comme je l'ai dit, c'est par le RDI. En ce qui concerne l'inscription à Mon dossier et environ la moitié des Canadiens ont soit Mon dossier, soit Mon dossier Service Canada.

Vous y accédez. On vous pose un certain nombre de questions quant à votre identification, votre numéro d'assurance sociale, un élément concernant votre année d'imposition précédente ou celle d'avant, et il y a donc plusieurs questions.

Ensuite, vous effectuez un certain nombre de démarches pour mettre en place la sécurité en établissant des questions afin de pouvoir récupérer votre mot de passe. Je pense que c'est un processus assez simple et que les Canadiens se sont habitués à ce type de mise en place de ces comptes pour beaucoup de leurs autres activités en ligne.

Cathy McLeod : Il n'y a donc plus de code NIP par courrier, car celui-ci faisait autrefois partie du processus.

Frank, de l'ARC : C'est toujours le cas. Si vous voulez vous inscrire à Mon dossier Service Canada, il y a essentiellement — désolé, Mon dossier, il y a deux façons d'obtenir le numéro de sécurité. L'une consiste à l'attendre dans le courrier. L'autre est d'appeler un de nos agents. Ils vous enverront le numéro de sécurité par courriel immédiatement.

Pour le reste, je dirai qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le code de sécurité pour pouvoir demander la nouvelle prestation. Vous passez par la première phase, qui consiste à créer un compte que nous appelons Mon dossier simplifié. Vous saisissez les informations que nous vous demandons et vous pouvez immédiatement présenter une demande.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Patrick, la prochaine question.

Opérateur : La prochaine question est de Laurel Collins. Allez-y, je vous prie.

Laurel Collins : Ma question porte sur les conditions d'admissibilité des personnes. Je consultais l'annonce du gouvernement et pour les personnes qui n'ont peut-être pas demandé l'assurance-emploi et qui, pour une raison quelconque, n'ont peut-être pas travaillé l'année dernière, mais cherchent maintenant un emploi, vont-elles avoir droit à cette prestation?

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Je vais demander à mon collègue Chris, d'EDSC, de répondre à cette question.

Chris, d'EDSC : Avec cela, il y a deux critères : vous avez été affecté d'une manière ou d'une autre par la Covid-19 et vous avez gagné au moins 5 000 dollars l'année précédente. Nous avons essayé de développer cela de manière à ce que la barre soit assez basse pour que la majorité des Canadiens puissent y répondre. Encore une fois, je pense que c'est l'une des premières mesures que nous avons envisagé de mettre en place et, dans ce cas, la personne ne pourrait pas bénéficier de cette mesure si elle ne remplissait pas ces deux critères.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Patrick, la prochaine question, s'il vous plaît.

Opérateur : La prochaine question est de David Sweet. Allez-y, je vous prie.

David Sweet : Merci beaucoup. Je serai bref. D'après mes recherches, les compétences qui ont été capables d'aplatir la courbe et qui ont connu le moins de perturbations économiques sont celles qui, comme on dit, testent, testent, testent. Dans toutes les séances d'information entendues quotidiennement, je n'ai entendu aucune stratégie visant à nous doter de plus de capacités de dépistage.

Pourriez-vous nous mettre à jour à ce sujet? Je comprends qu'un vaccin est une solution à long terme, mais à court terme, si nous pouvons tester les gens, nous savons qui mettre en isolement. Il est donc plus facile pour les personnes qui ont besoin de

travailler de savoir que les gens sont en bonne santé autour d'elles.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. C'est une excellente question. Vous soulignez la situation fondamentale qui explique l'aplatissement de la courbe. Nous devons être certains de comprendre la situation pour réduire le nombre de personnes vulnérables à l'infection. Nous voulons réduire ce bassin. Nous sommes également touchés par la virulence et la contagiosité du virus.

Nous ne pouvons pas faire grand-chose à propos de la contagiosité du virus, mais nous pouvons influencer sur le nombre de personnes qui sont vulnérables par la vaccination. Nous n'avons pas encore de vaccin, mais comme vous l'avez mentionné, il y a beaucoup de travail en cours dans ce domaine. Ensuite, en isolant ceux qui sont infectés de ceux qui demeurent vulnérables.

Et en particulier ceux qui sont très vulnérables comme nous l'avons déjà mentionné, ceux qui font partie de la tranche d'âge plus âgée ou qui ont des problèmes médicaux concomitants ou un système immunitaire affaibli et qui ont tendance à avoir une expérience plus dure face au virus que d'autres parties de notre population.

Vous avez un très bon point. Comme je l'ai déjà mentionné, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se réunissent régulièrement pour discuter de toutes sortes de sujets liés à la Covid-19. Le dépistage occupe une place importante dans ces conversations. Il y a plusieurs mesures qui sont prises. D'une part, nous veillons très activement à comprendre la situation des trousse de dépistage dans les différentes compétences.

Nous envisageons de procéder à des achats en gros pour nous assurer d'obtenir les trousse de dépistage dont nous avons besoin en quantité suffisante. En plus des trousse, il y a la question des réactifs qui sont également en quantité limitée. Notre Laboratoire national de microbiologie a travaillé à l'interne pour déterminer si nous pouvons ou non contribuer à la production de ce réactif et réduire ce ralentissement dans le processus de dépistage.

Le troisième point est de comprendre comment parvenir à un accord dans tout le pays pour déterminer qui sont les personnes que nous devons tester, et la stratégie de dépistage à adopter. Si nous disposons d'un nombre limité de tests, même si nous mettons en place les autres procédures que j'ai mentionnées, nous devons toujours nous assurer que nous utilisons ces tests de manière judicieuse, en les ciblant et en les triant pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Bien sûr, il y a beaucoup de gens qui ont très peur, une peur très compréhensible dans la communauté et partout au Canada qui ont peur et qui voudraient se faire tester même s'ils n'ont pas de symptômes ou n'ont aucune raison d'avoir été exposés.

Nous devons nous assurer que les trousse de dépistage limitées sont destinées à

ceux qui en ont vraiment besoin. Les provinces et territoires, et le gouvernement fédéral ont travaillé ensemble sur une stratégie de dépistage. Les principes seraient appliqués de manière cohérente dans les différentes compétences.

La manière dont elle sera appliquée sera différente, car, comme vous l'avez noté, les différentes compétences vivent des expériences différentes et sont à des stades différents de cette épidémie. Si certains cas sont encore fortement liés aux voyages, d'autres sont passés principalement à la transmission communautaire. Au pays, la proportion des infections liée aux voyages et celle liée à la transmission communautaire ne sont pas équivalentes, comme je l'ai mentionné plus tôt.

Ces principes généraux sur lesquels travaillent les différentes compétences, y compris le gouvernement fédéral, contribuent à garantir que nous disposons dans tout le pays d'un ensemble de principes cohérents concernant les tests qui sont appliqués de manière spécifique aux besoins de la compétence.

Je peux vous assurer que la question du dépistage est au centre des discussions. Nous examinons ces réserves et veillons à ce qu'elles soient suffisantes et à ce qu'elles soient utilisées de manière appropriée et triées parmi ceux qui en ont le plus besoin. Merci beaucoup pour cette question. Patrick, la prochaine question, s'il vous plaît.

Opérateur : La prochaine question est de Paul Manly. Allez-y, je vous prie.

Paul Manly : Merci beaucoup pour ces séances d'information. Une chose sur laquelle je voulais attirer l'attention, c'est que les personnes licenciées perdent également leur assurance maladie. Cela a une réaction en chaîne. Ma question porte sur le programme Vers un chez-soi. Je parlais à la personne qui dirige Centraide au centre de l'île de Vancouver.

Il veut savoir à quel moment ils auront une réponse, à quel moment une entente sera obtenue pour le nouveau programme Vers un chez-soi. Quel montant vont-ils recevoir? Nous avons vu tous les centres de loisirs fermer ici, toutes sortes d'installations, les restaurants, etc.

Notre population itinérante n'a pas d'endroit pour utiliser une salle de bains ni pour se laver les mains. Les refuges sont surpeuplés. Ils doivent déplacer des gens vers d'autres espaces. Toutes les organisations à but non lucratif ici sont écrasées. Elles perdent des dons.

Elles perdent des employés. Elles perdent leur capacité à fournir les services nécessaires. Elles se demandent quand cet argent destiné au programme Vers un chez-soi va leur parvenir pour qu'elles puissent faire le travail nécessaire afin que nous n'ayons pas une dispersion de notre population itinérante.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Vous soulevez une très bonne question. Il y avait beaucoup de questions dans cette intervention, mais je pense que je vais commencer et ensuite la transmettre à mes collègues des Finances pour voir s'ils ont des réponses à donner.

Vous avez fait référence à une population vulnérable très importante, les sans-abri. Nous savons et avons déjà parlé de cette population lors de ces appels. Ils ont occupé une place importante dans nos conversations dans l'espace fédéral, provincial et territorial. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une population qui a besoin d'attention. Je vais vérifier si mes collègues des Finances ont quelque chose à ajouter en ce qui concerne les aspects financiers de cette question.

Homme non identifié : Je n'ai rien à ajouter de mon côté.

Rhonda Crock : Y a-t-il d'autres partenaires en ligne qui voudraient répondre aux autres questions? Je sais qu'une partie de la question que vous avez posée est liée aux mandats provinciaux et territoriaux. Je comprends donc que certains de nos collègues ne pourront peut-être pas répondre, mais y a-t-il quelqu'un d'autre en ligne qui souhaite prendre la parole?

Chris, d'EDSC : L'initiative Vers un chez-soi fait partie du portefeuille d'EDSC, avec un peu plus de 150 millions de dollars pour aider les sans-abri qui ont été touchés par la Covid-19. Nous travaillons actuellement à sa mise en œuvre le plus rapidement possible. Je ne peux pas vous donner d'échéancier à ce sujet, mais nous sommes bien conscients du besoin urgent et nous faisons de notre mieux pour accélérer la distribution de l'argent aux organisations à but non lucratif.

Nous nous penchons également sur le milieu des organisations à but non lucratif, en reconnaissant que cela a également des conséquences pour elles et le rôle important qu'elles jouent dans la communauté, en examinant à nouveau les stratégies visant à soutenir ce milieu par le biais de certains de nos programmes existants, ainsi que différentes idées dont certaines pourraient être nouvelles.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Prochaine question Patrick.

Opérateur : La prochaine question est de Carol Hughes. Allez-y, je vous prie.

Carol Hughes : Merci beaucoup. Je suis vraiment impressionnée par tout le travail accompli par tout le monde. Je veux vous remercier pour ces séances d'information. Je veux seulement demander à nouveau s'il y a une possibilité que nous puissions obtenir une séance d'information pour notre personnel lorsqu'il s'agit de modifications de l'assurance-emploi.

C'est un sujet extrêmement important, donc si cela pouvait avoir lieu. Ma question porte sur l'auto-isolement. Je sais que la ministre est prête à présenter une législation obligatoire ce soir, selon ce que j'ai entendu. Je me demande comment cela va être mis en place. Je me suis plainte à maintes reprises des gens qui ne s'isolent pas, surtout des gens d'affaires qui ne le font pas.

C'est un problème très sérieux. Je me demande quelle sera cette désignation obligatoire, comment l'application de la loi va fonctionner et s'il y aura une ligne d'assistance téléphonique. Certaines municipalités mentionnent qu'elles font le strict minimum parce qu'elles veulent protéger leur budget.

Rhonda Crock : Merci beaucoup, j'apprécie vraiment la question. Une législation a été mise en place la nuit dernière. Elle est entrée en vigueur à 0 h 01 ce matin et elle concerne l'isolation obligatoire des voyageurs à leur retour au Canada.

Elle exige que les voyageurs asymptomatiques à leur arrivée à l'aéroport procèdent à un auto-isolement et que les voyageurs symptomatiques s'isolent soit dans un établissement désigné par le gouvernement fédéral, soit dans un endroit particulier où nous assurons une surveillance et une évaluation, soit à leur domicile.

Je comprends votre question et votre préoccupation concernant le respect et l'exécution de ce type d'ordonnances. L'une des raisons de la mise en place de cette législation sur l'isolement obligatoire est de nous assurer que nous avons la capacité de faire cette activité de conformité et d'application de la loi. Pour le grand public, qui est censé s'auto-isoler en ce moment, cela continue d'être une recommandation et les provinces et territoires s'occupent des situations qui relèvent de leur compétence.

Je comprends que cela puisse être terriblement frustrant lorsque des conseils de santé publique clairs ont été émis et que certains Canadiens choisissent de ne pas suivre ces conseils. Je crois que notre premier ministre, notre administratrice en chef de la santé publique, notre sous-administrateur en chef de la santé publique, ainsi que nos ministres, ont fait un travail remarquable en partageant les renseignements sur la façon d'assurer la sécurité des Canadiens et de vous protéger.

En ce qui concerne l'auto-isolement, la distanciation sociale, l'hygiène, le lavage des mains, de grands efforts ont été mis en place pour s'assurer que le message soit entendu haut et fort. Le nouveau décret que vous avez mentionné est entré en vigueur ce matin à 0 h 01.

Il s'agit d'un autre effort pour assurer une ligne de conduite très stricte à ceux qui rentrent au Canada en matière de protection de la santé publique des Canadiens. Je vous remercie beaucoup pour cette question. Je sais qu'il est 17 h, mais je vais prendre encore quelques questions. Patrick, la prochaine question s'il vous plaît.

Opérateur : La prochaine question est d'Elizabeth May. Allez-y, je

vous prie.

Elizabeth May : Merci beaucoup. Je me réjouis de la dernière question en réponse à celle de Carol. Vous avez précisé qu'il s'agissait d'un décret en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine en vigueur. Nous n'avons donc adopté aucune législation que nous n'avons pas remarquée lorsque nous avons tout passé en revue hier.

Ma question porte sur les étudiants étrangers. Il est clair qu'ils sont autorisés à revenir au Canada s'ils sont hors du pays, car la fermeture de la frontière américaine ou d'autres frontières permet aux personnes possédant un permis de travail ou un permis d'études valide d'être ici.

Ce qui m'inquiète, c'est que je ne vois pas où ils pourraient prétendre à une aide d'urgence. On compte des milliers d'étudiants étrangers au Canada. Avons-nous des plans? Est-ce qu'une partie du gouvernement cherche à s'assurer qu'ils peuvent avoir accès à des fonds d'aide pour payer leurs factures et leur loyer?

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Merci également pour la précision. Mon vocabulaire, bien sûr, en tant que professionnelle de la santé publique, je dis bien législation quand je voulais dire décret. Je vous remercie. Pour ce qui est de votre question madame May, je vais vérifier si mon collègue Chris d'EDSC est en mesure de répondre.

Chris, d'EDSC : Je n'ai pas grand-chose à dire à ce sujet. Je ne sais rien de ce qui se passe actuellement dans le cadre de la première série d'aides annoncées pour cibler directement les étudiants formés à l'étranger.

Avec la nouvelle prestation, nous avons essayé de placer la barre assez bas pour que même les personnes qui ont peut-être travaillé à temps partiel puissent remplir le critère des 5 000 dollars gagnés au cours de la dernière année. Nous devons également effectuer une analyse plus approfondie pour ceux qui passent encore entre les mailles du filet et je suis sûr que nous nous pencherons sur cette question très prochainement.

Rhonda Crock : Merci beaucoup. Patrick, la prochaine question.

Opérateur : La prochaine question est de Mary Coyle. Allez-y, je vous prie.

Sénatrice Coyle : Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse. Autre question concernant notre stratégie de dépistage que vous avez mentionnée plus tôt. Vous avez mentionné que vous travaillez ensemble sur cette stratégie au niveau national et provincial. J'aimerais en savoir un peu plus sur la date à laquelle cette stratégie sera mise en place. Je comprends qu'elle se déploie.

C'est la première partie. La deuxième partie est la préoccupation concernant la disponibilité du matériel que vous avez souligné. Vous avez mentionné qu'il y a un recensement de la situation des trousse de dépistage dans tout le pays. Il y a l'achat en gros et même peut-être la fabrication des rares réactifs nécessaires.

Pourriez-vous nous dire où nous en sommes actuellement en ce qui concerne la disponibilité de tous les types de matériel, les trousse, les écouvillons, les réactifs, etc. pour le dépistage? Combien en avons-nous commandé, d'où proviennent-ils, quand nous les recevrons et toutes les préoccupations que vous pourriez avoir au sujet de cette commande de ce dont nous aurons besoin pour intensifier les tests au fur et à mesure de la mise en place.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit précédemment, mais j'ajouterai peut-être quelques éléments d'information supplémentaires. J'ai mentionné qu'une stratégie de dépistage est mise en place avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Pour être honnête, cette stratégie est déjà en cours d'application alors que nous progressons dans la recommandation de dépistage pour certaines parties de la population, les personnes qui ont voyagé et qui sont revenues, les personnes qui ont été en contact avec des personnes dont le diagnostic est positif à la Covid-19 et d'autres groupes de population que nous pourrions avoir besoin de tester au fil du temps.

Il est certain qu'on y travaille et qu'elle est en général appliquée dans toutes les provinces et tous les territoires. Vous soulevez une autre question que nous n'avons pas encore abordée, à savoir comment nous assurer que nous disposons des fournitures et du matériel dont nous avons besoin à l'avenir.

C'est une chose de savoir de quel ensemble de matériel et de fournitures nous avons besoin aujourd'hui, mais le travail que nous faisons avec les provinces et les territoires va beaucoup plus loin afin d'essayer de prévoir ce dont nous pourrions avoir besoin à l'avenir et où nous pourrions avoir des pénuries.

L'inventaire ne concerne pas seulement les besoins actuels, mais aussi les besoins futurs, en fonction de l'évolution de la courbe et du succès de nos interventions dans l'aplatissement de la courbe. La planification n'est pas faite pour le meilleur des cas. On planifie pour ce qui pourrait être notre pire situation.

Le système de santé a besoin d'un certain nombre de fournitures différentes et d'un renforcement des capacités pour s'assurer que nous sommes prêts à faire face au pire scénario. Les conversations des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux n'ont pas seulement porté sur les trousse de dépistage, mais sur tout l'éventail de matériel et de services dont nous avons besoin pour assurer la mise en place.

L'une des façons de s'assurer que nous les mettrons en place au Canada est de faire de notre mieux pour que nos industries canadiennes soient soutenues et aient les moyens de discuter de la manière de s'assurer que nous utilisons la chaîne d'approvisionnement de manière responsable.

Comme vous pouvez l'imaginer, si nous prenons une décision concernant les équipements dont nous pourrions avoir besoin au Canada et que chaque industrie différente se met à fabriquer ses propres équipements en utilisant des parties de la chaîne d'approvisionnement, cela ne fonctionnera pas.

Nous devons nous assurer que les différentes parties de la chaîne d'approvisionnement sont utilisées judicieusement pour les articles que nous devons vraiment utiliser au Canada. Je vais peut-être passer la parole à mes collègues de ISDE et de SPAC pour voir s'ils ont des commentaires à faire sur certaines des choses que le gouvernement fédéral fait pour stimuler l'industrie à soutenir la réponse à la Covid-19.

Patrick, d'ISDE : C'est Patrick, d'ISDE. Une de nos priorités est de travailler avec un certain nombre d'entreprises, je dirais plusieurs centaines d'entreprises du secteur manufacturier qui ont offert leur soutien pour aider les Canadiens et les travailleurs de la santé de première ligne.

Notre objectif, comme l'a déclaré le ministre, est d'utiliser les leviers du programme dans l'ensemble du ministère et du gouvernement fédéral pour soutenir le renforcement des capacités. Plusieurs annonces ont été faites la semaine dernière et même cette semaine sur le vaccin et la thérapie. Nous examinons comment les programmes peuvent soutenir au mieux les entreprises en utilisant la BDC, EDC, le Fonds stratégique pour l'innovation.

C'est une discussion animée et nous établissons également des partenariats, en cherchant à développer des liens avec des entreprises d'instruments médicaux existantes qui cherchent à augmenter leurs activités et en les associant à des entreprises du secteur automobile qui ont les capacités nécessaires pour augmenter leurs activités, qu'il s'agisse d'EPI ou d'instruments médicaux. C'est un aspect actif de la stratégie du ministère et du gouvernement fédéral.

Rhonda Crock : Merci pour la question, j'apprécie vraiment. Nous allons prendre deux autres questions. Je sais que nous avons dépassé la demi-heure, mais je ne veux pas empêcher les gens d'avoir la possibilité de poser leurs questions. Nous allons en prendre deux autres. Patrick, pouvons-nous passer à la prochaine question, s'il vous plaît?

Opérateur : La prochaine question est de Gord Johns. Allez-y, je vous prie.

Gord Johns : Ma question porte sur quelques éléments

relatifs à la sécurité des travailleurs. Beaucoup de gens de différents secteurs, de la GRC, de Postes Canada, de dentistes, de personne travaillant à l'animalerie se demandent quels sont leurs droits s'ils sont considérés comme un service essentiel ou s'ils peuvent continuer à travailler dans leur secteur, mais qui ont peur de travailler sur le lieu de travail.

Je sais que chaque province est différente, mais je me demande s'il y aura une coordination fédérale pour s'assurer que les travailleurs connaissent leurs droits, que nous les protégeons et que nous leur donnons le droit de décider s'ils veulent ou non mettre leur santé et leur sécurité en danger.

L'autre point concerne les tests, pour s'assurer que les petites communautés, notamment les communautés rurales, sont en mesure de connaître les statistiques. S'il y a des résultats de tests positifs dans leur communauté.

Nous trouvons les chiffres du COU et des hôpitaux locaux et je sais que cela varie d'une province à l'autre, mais si ces communautés n'obtiennent pas les chiffres, cela affecte leur capacité à gérer la crise dans leur propre communauté. Ils demandent à avoir accès à ces chiffres. Cela pourrait être quelque chose à partager avec vos homologues provinciaux.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Vous avez soulevé de très bons points. Je vais d'abord répondre à votre deuxième question. Votre question sur les chiffres au niveau local, nous serions ravis de partager ce commentaire. Nous avons une téléconférence du comité consultatif avec les provinces et territoires demain. Nous le transmettrons, merci pour ça.

En ce qui concerne la sécurité des travailleurs, je comprends parfaitement et je peux éprouver de l'empathie pour les préoccupations des travailleurs concernant la sécurité sur le lieu de travail et pour les employeurs qui, dans une situation extraordinaire, doivent fournir des directives claires fondées sur des données probantes pour protéger leurs travailleurs tout en ayant des craintes par rapport à leur entreprise.

C'est une période très difficile pour beaucoup de gens. Ce que je peux dire au niveau fédéral, c'est que nous avons bien entendu la demande de directives claires pour les travailleurs et leur environnement. Bien que les mêmes principes généraux de prévention et de contrôle des infections dont nous parlons depuis un certain temps s'appliquent, nous avons travaillé sur des directives qui pourraient être appliquées dans différents milieux de travail.

Cela peut contribuer à informer les employeurs et les travailleurs, pas nécessairement de leurs droits qui relèveraient de l'autorité provinciale, mais à leur fournir les renseignements dont ils ont besoin pour prendre les mesures de santé publique qui s'imposent pour se protéger et protéger les autres contre l'infection.

Des travaux sont en cours dans l'espace fédéral, provincial et territorial pour examiner ces directives et veiller à ce que les gens puissent prendre des décisions. Je serai heureuse de poser votre question concernant la transmission du nombre de cas, non seulement au niveau provincial, mais également à un niveau inférieur, à nos collègues provinciaux et territoriaux lors de notre réunion de demain. Merci beaucoup pour cette question. Nous allons prendre une dernière question, Patrick.

Opérateur : La prochaine question est de Greg McLean. Allez-y, je vous prie.

Greg McLean : Merci d'avoir accepté la question. Ma question porte sur les Affaires mondiales et les vols vers le Pérou. Nous recevons des messages contradictoires sur le fait que nous allons envoyer des vols à Cusco, où des centaines de Canadiens se terrent encore. La situation s'aggrave à mesure que nous avançons.

J'ai cru comprendre que l'un des hôtels a eu une éclosion de Covid. Nous avons semblé à plat en tant que nation en obtenant quelques vols vers le Pérou pour faire sortir les gens de ce pays. Si je peux parler à quelqu'un aux Affaires mondiales qui peut faire avancer ce processus un peu plus rapidement et obtenir une mise à jour à ce sujet, ce serait très utile.

Heather Jeffrey : C'est Heather Jeffrey, d'Affaires mondiales. Nous avons déjà organisé deux vols de 400 personnes chacun au départ de Lima. Le dernier vient de décoller il y a quelques heures. Nous avons prévu d'autres vols pour vendredi et des vols au départ de Cusco qui sont en train d'être organisés pour assurer la correspondance avec ce vol.

Les premiers vols ont été effectués au départ de Lima, car c'est la population la plus facile d'accès. Évidemment, il fallait des autorisations différentes pour Cusco. Il y a beaucoup de logistique compliquée en coulisses pour déplacer les gens de plusieurs régions du Pérou, pas seulement Cusco, mais aussi Iquitos et Arequipa, et il y a d'autres vols qui seront ajoutés pour le Pérou la semaine prochaine.

C'est une population très importante, très dispersée géographiquement, un pays où il est difficile de se déplacer et qui est essentiellement sous la loi martiale. Ce fut un exercice logistique compliqué, mais nous avons près de 1 000 Canadiens qui ont quitté le pays et beaucoup d'autres qui partiront, y compris de Cusco.

Pour vous rassurer, je sais que c'est une situation très anxiogène, mais ces arrangements sont en cours et des communications sont envoyées aux voyageurs pour leur faire savoir comment accéder à ces vols. Nous continuerons à envoyer des vols jusqu'à ce que les gens aient une chance de partir.

Rhonda Crock : Merci beaucoup pour cette question. Ceci termine la séance d'aujourd'hui. Je tiens à remercier tous les participants à l'appel d'aujourd'hui de

leurs questions et de l'excellent travail que vous faites dans vos compétences pour protéger les Canadiens et les garder en bonne santé et en sécurité.

Je tiens à remercier mes collègues des autres ministères qui se sont joints à nous aujourd'hui. J'apprécie votre présence ici et vos réponses aux questions importantes que nos partenaires soulèvent au téléphone.

Un petit rappel : soyez prudents et lavez-vous les mains. Nous nous réjouissons de poursuivre ces appels et de répondre à vos questions à mesure que le temps passe. Merci beaucoup tout le monde.

Opérateur : La conférence est maintenant terminée. Veuillez débrancher votre ligne dès maintenant. Nous vous remercions de votre participation.